

Sport à Strasbourg

2022-2023

ACTIVITÉS

Reprise la semaine
du 12 septembre

pour adultes

PILATES



GYMNASTIQUE

YOGA ET YIN YOGA

STAGES

- de yoga
- de yoga du son
- de sophrologie



Renseignements :

☎ 03 88 21 13 80

@ sections@agf67.fr

🌐 www.agf67.fr

f Association Générale des Familles

agf

Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.agf67.fr

PILATES

- TOUS NIVEAUX -



Salle St Joseph
53 rue St Urbain
Strasbourg Neudorf

MARDI DE 9H À 10H

Tarif : 178€

- INTERMÉDIAIRE – AVANCÉ -



Gymnase de l'Ecole de la Musau
(en face du collège Louise Weiss)
Rue Ste Aloyse
Strasbourg Neudorf

MERCREDI DE 19H À 20H

Tarif : 178€



GYMNASTIQUE



Salle St Joseph
53 rue St Urbain
Strasbourg Neudorf

JEUDI DE 9H À 10H

Tarif : 148€



YOGA ET YIN YOGA



- TOUS NIVEAUX -



Ecole Ste Madeleine
2 place Ste Madeleine
Strasbourg

YOGA :

- MARDI DE 18H20 À 19H20
ET DE 19H30 À 20H30
- JEUDI DE 18H20 À 19H20

YIN YOGA :

- JEUDI DE 19H30 À 20H30

Tarif : 205€

STAGES



Association Générale des Familles
11 rue du Verdon - Strasbourg

Les samedis de 9h à 12h :

- Stage de yoganat

03/12/2022 | 14/01/2023 | 11/03/2023

- Stage de yoga du son

19/11/2022 | 28/01/2023 | 25/03/2023



Tarif :

110€ les 3 séances

En 2023, les samedis de 14h à 17h :

- Stage de sophrologie

25/02 | 11/03 | 06/05 | 17/06

Tarif : 120€ les 4 séances - 40€ l'unité



Renseignements et inscriptions



11, rue du Verdon 67100 - Strasbourg
03 88 21 13 80 ou 03 88 21 13 68
sections@agf67.fr

- **Important** : pour les activités sportives, chaque participant devra se munir de son propre tapis de sol - respect des gestes barrières
- Pour toute pratique sportive, un **certificat médical sera demandé**. L'adhésion à l'AGF est obligatoire. La cotisation annuelle s'élève à 22€ pour toute une famille (foyer fiscal); elle ouvre droit à une déduction fiscale. Le chèque pour la cotisation doit être fait séparément.
- Les tarifs s'entendent hors cotisation AGF et couvrent 30 séances à compter de septembre 2022
- Les coupons-sport ANCV ou chèques vacances sont acceptés suivant les règles en vigueur et uniquement pour le règlement de la participation à l'activité

Pour ses activités, l'AGF a souscrit une assurance « responsabilité civile », toutefois **chaque participant doit s'assurer qu'il est bien couvert par sa responsabilité civile personnelle.**

www.agf67.fr



L'AGF c'est surtout :



4 675
familles
membres



une présence dans **70**
communes
du département



546
bénévoles



415
salariés



2 455
places d'accueil
pour l'enfant

UNE ÉCOUTE ET UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN !